

Les propositions d'urgence de CroissancePlus pour sauver et relancer nos entreprises

Depuis sa création, CroissancePlus, réseau d'entrepreneurs de croissance, porte l'ambition de favoriser la croissance des entreprises et la création d'emplois, avec des propositions pragmatiques issues des retours d'expériences de nos adhérents.

La crise que nous traversons, d'une ampleur inédite, impose des mesures sans équivoque pour garantir la reprise de l'activité économique.

Nous souhaitons relayer 5 de nos propositions, qui pourraient être mises en œuvre sans délai, pour rétablir dans les entreprises un équilibre financier compatible avec l'impératif de reprise économique. Ces propositions d'urgence devront inévitablement être complétées par des mesures de plus long terme pour relancer notre économie, tout en prenant en compte les impératifs écologiques, sociaux et internationaux auxquels nous sommes confrontés.

Urgence 1 – Assainir les trésoreries pour éviter les faillites

Tourisme, évènementiel, restauration : Transformer le report de charges en annulation pour toutes les entreprises en difficulté

Quelle est l'urgence ?

Le secteur du tourisme, comprenant l'hôtellerie, la restauration et l'évènementiel, est sans doute le secteur le plus significativement et durablement touché par cette crise.

Premier secteur d'activité de notre pays, représentant 8% de notre PIB, avec plus de 300 000 entreprises concernées et près de 3 millions d'emplois directs et indirects, il est indispensable d'apporter un soutien spécifique à toutes les entreprises de ce secteur si nous souhaitons éviter un effet cascade sur de nombreux métiers et activités sur l'ensemble des territoires.

Quelle est la solution ?

CroissancePlus soutient les propositions des professionnels du secteur pour préserver la trésorerie de ces entreprises pour les aider à passer le cap et pour mieux rebondir.

Ainsi, le report des charges sociales et fiscales doit se transformer en annulation pure et simple. Le Gouvernement a fait un premier pas vers cette annulation, mais il faut aller plus loin.

Toutes les entreprises impactées doivent en bénéficier et pas uniquement les plus petites. Cette annulation doit s'inscrire dans un temps suffisant pour permettre aux entreprises non seulement de résister pendant la période de fermeture mais aussi d'avoir les moyens de se redresser une fois que l'activité pourra reprendre. Il est également indispensable de bien préciser quelles sont les charges fiscales (impôts nationaux et locaux) qui sont annulées pour donner de la visibilité aux entreprises.

Assouplir le crédit inter-entreprises

Quelle est l'urgence ?

Plus que jamais, les entreprises en difficulté ont besoin de maintenir leur trésorerie à flot. Toutes ne sont pas éligibles au PGE. Toutes ne bénéficieront pas du Fonds de solidarité, du moins pas à hauteur de leurs besoins.

Cette crise révèle la solidarité des entreprises entre elles. Il est certain que les plus solides souhaiteront aider les plus fragiles pour conserver les savoir-faire de sous-traitants, pour garantir l'attractivité d'un territoire.

Quelle est la solution ?

Nous proposons d'assouplir le crédit inter-entreprises pour permettre une plus grande solidarité entre les entreprises, notamment au niveau territorial.

Le crédit inter-entreprises a été créé par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il permet à une entreprise de « consentir, à titre accessoire à leur activité principale, des prêts de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant » (article L 511-6 du code monétaire et financier)

Dans la loi PACTE, le crédit inter-entreprise avait été assoupli : augmentation de la durée maximale du prêt (3 ans au lieu de 2 ans) et ouverture du dispositif à toutes les sociétés commerciales.

Aller plus loin c'est supprimer la condition de « lien économique » entre le prêteur et l'emprunteur pour développer la solidarité entre entreprises au sein d'une même filière mais aussi sur un même territoire.

Urgence 2 – Relancer rapidement l'investissement

Transformer le PGE en obligations de long terme

Quelle est l'urgence ?

Les prêts garantis par l'Etat (PGE) offrent de l'oxygène aux entreprises pour assumer leurs charges non reportables. Cette disposition exceptionnelle est salutaire car elle permet d'éviter de nombreuses faillites. Cependant, cette mesure augmente mécaniquement le niveau d'endettement des entreprises, et notamment des PME, limitant ainsi leur capacité d'emprunt pour l'avenir.

Demain, le risque majeur pour les entreprises sera leur difficulté à financer l'investissement, en raison d'un niveau d'endettement trop élevé. Embauches, développement à l'international, investissements... Autant de décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'économie qui pourraient faire les frais du surendettement.

Quelle est la solution ?

Nous proposons que chaque entreprise, notamment les PME ayant souscrit un prêt garanti par l'Etat, ait la possibilité d'émettre des obligations de très long terme et à un très faible taux pour un montant équivalent à son PGE, afin de rembourser la « dette COVID » qui est aujourd'hui une dette de court ou moyen terme.

L'Etat ou un groupement d'investisseurs privés et institutionnels bénéficiant de garanties publiques puissantes pourraient acheter ces obligations pour permettre de basculer cette « dette COVID » en quasi-fonds propres, redonnant ainsi aux entreprises des marges de manœuvre pour investir. Le seul impératif à nos yeux est de mettre en place un système simple et massif, adapté à toutes les PME saines, offrant à la fois un taux très faible et une échéance à très long terme.

Retrouvez notre tribune publiée le 21 avril dans *Les Echos* : « [Entreprises : rembourser la « dette Covid » et relancer les investissements](#) »

Relancer le dispositif de suramortissement pour les investissements

Quelle est l'urgence ?

Pour réindustrialiser, les entreprises auront besoin d'investir. Or la conjoncture n'incite pas à l'investissement. Un dispositif de suramortissement fiscal permettra de relancer les commandes, avec un effet en cascade sur les sous-traitants.

Quelle est la solution ?

Nous proposons de réactiver le dispositif de suramortissement mis en place entre 2015 et 2017.

Une entreprise qui réalisait un investissement productif éligible pouvait déduire de son résultat imposable 40 % du prix de revient de ce bien. Toutes les entreprises sans distinction de secteur ou de taille étaient concernées (seule condition : être soumises à un régime réel d'imposition). La liste des investissements éligibles était suffisamment large pour concerner le plus grand nombre d'entreprises.

La loi de finances pour 2019 a mis en place un dispositif similaire pendant deux ans, mais ce dispositif ne concerne que les investissements en robotique et en transformation numérique et vise les PME uniquement.

Urgence 3 – Préparer dès maintenant le retour à la souveraineté économique et industrielle

Réformer les impôts de production pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises

Quelle est l'urgence ?

La crise que nous traversons a mis en lumière de manière accrue la faiblesse de notre outil productif et son manque de compétitivité, notamment en raison d'un maquis fiscal qui parasite sa structure financière. Notre pays a plus que jamais besoin d'une amélioration drastique de son offre. La souveraineté économique de ne décrète pas, elle s'organise.

Nos entreprises doivent récupérer des marges de manœuvre pour investir et créer des emplois, tout en résistant aux facilités des délocalisations.

Parmi ces marges de manœuvre, il en est une indispensable : les impôts de production. 24 milliards d'euros pour la C3S, la CVAE et la CFE : ce sont 24 milliards d'euros de plus que les entreprises françaises paient par rapport à nos voisins, avant même de dégager le moindre euro de résultat. En cas de retournement de conjoncture – comme actuellement - les

entreprises continuent de les payer. Ces impôts touchent toutes les entreprises, sur tous les territoires : industrie certes, mais aussi services et commerces.

Quelle est la solution ?

Nous proposons tout d'abord, de déplacer la comptabilisation de ces taxes des lignes de résultats opérationnels vers la ligne « impôts sur les sociétés » en bas du compte de résultat.

Nous savons qu'il est compliqué de les faire disparaître au vu du contexte budgétaire. Mais nous pourrions déjà les descendre dans le bilan comptable pour qu'elles soient corrélées au résultat de l'entreprise et non pas aux salaires et à l'investissement immobilier.

Nous proposons également de prévoir une trajectoire de baisse de ces taxes sur 5 ans, afin de lisser dans le temps l'impact pour les collectivités locales. Ces dernières ont tout intérêt à ce que les entreprises retrouvent de la compétitivité pour maintenir l'emploi et l'attractivité de leur territoire.

Retrouvez notre étude réalisée avec l'Institut Sapiens : « [L'urgence d'une réforme fiscale pour l'attractivité des territoires](#) » (juin 2019)